

## **Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

### **Colombie : Fermeture de l'Office**

1. La Surintendance de l'industrie et du commerce (SIC) de la Colombie a informé le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qu'elle ne serait pas ouverte au public du 17 au 31 mars 2020.
2. En conséquence, en vertu de la règle 4.4) du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, tout délai concernant cet Office prévu en vertu du système de Madrid et expirant un jour où la SIC n'est pas ouverte au public, expire le premier jour suivant où la SIC est rouverte au public. Tout délai de ce type expirera donc le 1<sup>er</sup> avril 2020.
3. En outre, la SIC a également informé le Bureau international de l'OMPI de la suspension des délais entre le 17 et le 31 mars 2020 dans toutes les procédures administratives engagées auprès de la SIC.
4. Pour de plus amples informations, les utilisateurs du système de Madrid peuvent consulter le site Web de la SIC à l'adresse suivante : <https://www.sic.gov.co/>.

Le 27 mars 2020